



Il y a loin de la candidature à la Constituante aux élections du 12 mars prochain.

ALAIN WICHT-A

Juristes, enseignants et étudiants forment le gros des troupes

CONSTITUANTE • La perspective d'être associé à la rédaction de la future Constitution fribourgeoise a visiblement séduit dans toutes les couches de la population. Petite analyse – non scientifique – à la lumière des déclarations d'identité des candidats.

JEAN GODEL

Qui sont les 748 candidats à la Constituante? La perspective de rédiger une charte fondamentale est-elle plus particulièrement prisée par une catégorie socio-professionnelle de la population? Cette analyse succincte de la composition des listes déposées lundi dernier n'a rien de scientifique et se base sur les seuls éléments identitaires que les candidats ont eux-mêmes choisis d'y inscrire.

Ces réserves formulées, la surprise vient de la première place occupée par les représentants du monde de l'enseignement et de la formation associés à leurs étudiants: pas moins de 86 professeurs et instituteurs se présentent, répartis assez également entre le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur. Leurs étudiants ne sont pas en reste et sont 84 – collégiens et apprentis y compris – à se présenter. Nul doute qu'avec leurs profs, ils n'ont pas voulu manquer l'occasion de cet exercice pratique de démocratie.

Le nombre de juristes et d'avocats – pas moins de 75 – est lui aussi imposant au vu de leur faible importance numérique dans le monde du travail. Néanmoins, leur présence massive dans cet exercice constitutionnel – 10% du total – étonnera moins que pour d'autres catégories socio-professionnelles. A noter parmi eux quelques juges, présidents de tribunal et greffiers qui ont profité de la levée des incompatibilités habituellement d'usage pour se lancer dans la bataille.

UN HOMME AU FOYER...

Les salariés et employés sont certes encore plus nombreux – plus de cent personnes, secrétaires, employés de commerce, collaborateurs de La Poste ou des transports, comptables, techniciens d'entreprise etc. Ce score pourrait être interprété comme un signe de bonne santé du système politique suisse basé sur la démocratie directe et la participation active du citoyen au débat public. Néanmoins cette catégorie, qui en recoupe sans doute d'autres, est trop éclatée et dif-

fuse pour donner lieu à une interprétation bien précise.

Les cadres supérieurs, médecins, ingénieurs et autres universitaires sont certes bien présents, mais ils ne se sont de loin pas «approprié» le processus de renouvellement constitutionnel. Ainsi, une soixantaine d'ingénieurs, d'architectes et de professionnels à haut degré de formation scientifique se sont portés candidats, à égalité avec les cadres supérieurs, les économistes et les directeurs de service. A eux se joignent une quarantaine de médecins, de pharmaciens et de personnel soignant.

Le monde agricole s'est bien mobilisé et aligne une cinquantaine de prétendants – principalement des agriculteurs auxquels s'ajoutent quelques ingénieurs agronomes et maîtres fromagers. Viennent ensuite une trentaine de personnes travaillant dans le social et autant de ménagères (parmi lesquelles il convient d'apprécier la présence d'un «homme au foyer»). Les retraités se sont pour leur part passable-

ment investis puisqu'ils sont également entre trente et quarante à se présenter.

...ET UN PRÊTRE

Pour le reste, plusieurs catégories ne recensent qu'un nombre réduit d'inscrits: une petite vingtaine de chefs d'entreprise et d'indépendants accompagnés par un même nombre d'artisans et de commerçants. Entre vingt et trente fonctionnaires cantonaux ou fédéraux se sont portés volontaires, ce qui est beaucoup pour une catégorie normalement vouée à la réserve (parmi eux sont comptabilisés les quelques hauts magistrats déjà cités). Et puis une vingtaine d'universitaires relevant des sciences humaines (historiens, politologues, bibliothécaires etc.) sont aussi de la partie.

Ferment la marche une demi-douzaine d'artistes, à peine plus de journalistes, sept secrétaires syndicaux et un façonneur de carton! Enfin, le 12 mars prochain, Fribourg la catholique alignera tout de même un prêtre et une théologienne. JnG

CONSEIL D'ÉTAT

Nouvel ingénieur forestier nommé



Dominique Schaller-Jolidon, nouvel ingénieur forestier du 5^e arrondissement.

LAC ET BASSE-BROYE • Le Conseil d'Etat a engagé Dominique Schaller-Jolidon, de Fribourg, en qualité de nouvel ingénieur forestier du 5^e arrondissement (Lac et Basse-Broye). Il entrera en fonction le 1^{er} mai et succédera à Barbara Remund Zuffi, démissionnaire.

Né en 1970, marié et père de quatre enfants, M. Schaller-Jolidon a obtenu son diplôme d'ingénieur EPFZ en 1996. Durant cette même année, il a effectué un stage de premier emploi de quatre mois auprès du Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg. Depuis 1996, il est collaborateur scientifique au service environnement du secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. LR

Gens du voyage: essayé, pas pu...

EMPLACEMENTS • Le Conseil d'Etat est toujours à la recherche de places de stationnement pour les gens du voyage. Il reste d'avis que le dialogue est la méthode la mieux adaptée pour débloquer la situation. La députée Esther Grossenbacher (s, Chiètres) suggérait, dans une question écrite, de retenir le voisinage des centres d'entretien des autoroutes de Domdidier, Vaulruz et Granges-Paccot. Intéressant, mais difficilement réalisable, répond le Conseil d'Etat. Les terrains visés n'appartiennent pas à l'Etat, mais à des particuliers: encore faut-il qu'ils acceptent de vendre. D'autre part, les affectations des terrains – tantôt zone d'activité, tantôt zone agricole – sont incompatibles avec l'aménagement de places pour le séjour des gens du voyage. Un changement de zone relèverait de la compétence communale. LR

EN BREF

Fribourg écrira à Ruth Dreifuss

ASSURANCE-MATERNITÉ • Comme le lui demandaient les députées de Fribourg Anita Cotting-Bise (s) et Laurence Terrin (ag), le Conseil d'Etat va écrire à Ruth Dreifuss «pour l'encourager à poursuivre ses démarches en vue de trouver une solution pour la mise en place d'une assurance-maternité». Une majorité des Fribourgeois avait approuvé le projet fédéral rejeté par le pays, le 13 juin 1999. La création d'une assurance-maternité demeure une obligation de la Confédération: elle est inscrite dans la Constitution fédérale depuis plus de 50 ans. LR

Un député gruérien s'en va

GRAND CONSEIL • Député socialiste de la Gruyère depuis 1986, Jean-Louis Aubry, fonctionnaire postal retraité au Pâquier, âgé de 67 ans, a donné sa démission du Grand Conseil pour la fin mars. La première des viennent-ensuite de la liste socialiste gruérienne est Martine Remy, à Bulle, qui a accepté son élection, communique la Chancellerie d'Etat.

L'inventaire des sites pollués a commencé

DÉCHETS • Le canton a jusqu'à la fin 2003 pour établir son cadastre des sites pollués. Puis il faudra repérer les lieux contaminés, afin de les assainir. Un travail considérable.

Décharges, entreprises, lieux d'accidents: pour chaque site pollué du canton, un cadastre précisera le type et la quantité de déchets présents, la période de leur stockage, les atteintes constatées ou les menaces sur l'environnement. Un travail considérable, que l'Etat a mis en route, et qui prendra encore des années.

Dans un premier temps, explique le gouvernement en réponse à une question écrite du député Joseph Brügger (cs, Planfayon), l'Office de la protection de l'environnement (OPEN) a recensé toutes les données

existantes dans les archives de l'administration et d'anciennes cartes topographiques. Ce premier repérage réalisé, il s'agit maintenant d'analyser plus finement ces sites: quête d'informations complémentaires dans les communes et sur le terrain, évaluation de chaque lieu. Cette phase commencera cette année et devrait durer jusqu'en 2003.

LES «PERTURBATEURS» AU TRAVAIL

A ce stade, on ne connaît toujours pas les sites contaminés nécessitant un assainissement. Ces données ne seront

disponibles que lorsque des investigations de détail auront été réalisées par les «perturbateurs» – pour reprendre la terminologie de la législation fédérale... Le cadastre permettra à l'Etat de fixer des priorités et d'imposer les études nécessaires aux «perturbateurs». La procédure s'annonce donc longue, difficile et coûteuse. Le Grand Conseil avait refusé de prévoir, dans la loi sur la gestion des déchets, la création d'un fonds à cet effet. L'Etat est donc contraint de puiser dans le budget ordinaire (une législation spéciale est prévue pour plus tard).

Dans l'attente du cadastre exigé par la Confédération, l'OPEN «intervient déjà systématiquement lors de découvertes de pollution afin d'ordonner les assainissements nécessaires. Des mesures préventives sont aussi prises, soit en imposant des études sur l'éventuelle contamination d'un site suspect avant la délivrance d'un permis de construire, soit en posant des conditions strictes de protection de l'environnement lors de la mise en place de nouvelles installations comme des décharges», précise le Conseil d'Etat. LR